

*Initiatives ministérielles*

**M. Nystrom:** Eh bien, je suppose que notre pays traverse une période assez obscure, une véritable crise en matière d'unité.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement du drapeau; le bureau de poste est la seule institution fédérale, la seule présence fédérale dans les petits villages; une fois fermé, il n'y en a plus, c'est fini. Je crois qu'il faudrait tenir compte de cet aspect.

Pour ce qui concerne la rentabilité, selon moi, bon nombre de ces bureaux sont rentables. Certains se trouvent dans de très petits hameaux, de minuscules villages et ils doivent être subventionnés. Toutefois, je le répète, doit-on punir les gens parce qu'ils vivent dans de petits villages ou sur une ferme desservie par un petit village? Je ne le crois pas. Je crois qu'il faut accorder des subventions afin que ces collectivités profitent de services équivalents à ceux qui sont offerts dans toutes les autres régions du pays.

Ceci dit, plusieurs de ces bureaux de poste sont rentables, réalisent des profits et, dans les collectivités un peu plus importantes, sont dotés d'installations modernes et sont exploités avec beaucoup de compétence. Dans ma propre circonscription, par exemple, comme je l'ai déjà dit, le bureau de la ville de Kamsack, qui compte plus de 3 000 habitants et une vaste communauté rurale, a une clientèle de plusieurs centaines de personnes. Son fonctionnement est rentable, ou devrait l'être à cause de l'économie d'échelle. On ne peut justifier la fermeture de ce bureau. Les gens de la ville désirent le garder. Il en va de même dans plusieurs autres villes ou villages de ma circonscription et de toutes les régions du pays où les collectivités sont assez importantes pour que le fonctionnement soit rentable et utile pour la communauté.

Lorsque le député d'en face, qui représente une région de l'Ontario, parle de l'allure de lieu de rencontre ou de centre de services communautaires que prend parfois le bureau de poste, s'il comprenait vraiment ce qu'est le Canada rural, il pourrait réaliser à quel point cet aspect est important; les gens ont besoin de se retrouver à un endroit précis le samedi matin, ou un autre jour de la semaine, pour pouvoir rencontrer leurs voisins, discuter, comparer leurs expériences et simplement s'intégrer à la communauté.

C'est quelque peu différent dans les grands centres urbains. La psychologie des gens est totalement autre. L'un des problèmes de notre pays, c'est justement que nous comprenons mal la culture populaire et ce qui la caractérise dans chaque région du pays. Le bureau de

poste est un lieu quasi sacré pour les habitants des régions rurales du Canada.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période des observations est maintenant terminée. Conformément à l'article 74 du Règlement, les 39 minutes de débat sont maintenant écoulées, et nous passons à la période des discours, d'une durée d'au plus dix minutes chacun.

**M. Ken Hughes (MacLeod):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi et de répondre à certaines observations faites plus tôt. Le projet de loi C-73 permettra à la Société canadienne des postes de créer un régime d'actionariat à l'intention de ses 57 000 employés.

Le projet de loi permettra à la société d'État de faire plusieurs choses. Elle pourra continuer d'améliorer ses services au public canadien, à des tarifs abordables et concurrentiels.

Deuxièmement, le projet de loi place les employés de la société d'État sur un pied d'égalité avec ceux des autres entreprises dans le secteur des communications et de la distribution, en particulier les concurrents, qui offrent à leurs employés une part du gâteau dans le but de constituer un esprit de corps et favoriser ainsi un accroissement de la rentabilité.

Troisièmement, le projet de loi, espérons-le, contribuera à améliorer les relations employés-employeurs et, partant, à réduire les risques d'interruption du service postal. Nous ressentons tous évidemment beaucoup de frustration lorsque des services importants comme le service postal sont interrompus par des conflits de travail.

Tous les députés et, bien entendu, tous les Canadiens sont au courant que des conflits de ce type se sont déjà produits à la Société des postes. Malgré des années d'efforts et l'investissement de millions de dollars dans les négociations collectives menées avec la direction syndicale, les Canadiens font encore de temps à autre les frais de grèves.

Ces interruptions de services ont non seulement causé des torts indescriptibles aux Canadiens, mais elles ont également entraîné une perte importante de contrats pour la Société des postes. Le pire est que la Société des postes ne récupère pas tous les marchés perdus après la fin d'une grève. Une bonne partie de ces marchés restent à ses concurrents.

Cela signifie que même si la société d'État survit à une grève, elle en ressort avec une part de marché diminuée. Une réduction de la part du marché signifie une baisse de profits, voire des pertes, comme ce sera le cas à la Société